

REGLEMENT DU JEU CONCOURS HAPPY BIRTHD'ELLE

En raison d'événements exceptionnels (autour du 13 novembre 2015), il a finalement été décidé de décaler la durée restante du jeu-concours, cela n'entachant pas les participations d'ores et déjà effectuées.

Le présent règlement de Jeu-Concours est composé des :

- Conditions particulières ;
- Conditions générales

1. CONDITIONS PARTICULIERES

1. Objet

La société Lagardère Digital France (ci-après la « Société Organisatrice »), Société par Actions Simplifiée, au capital de 10 43 980 euros immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 433 934 312 et dont le siège social est au 149 rue Anatole France, 92534 LEVALLOIS PERRET Cedex, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu-concours Happy Birthd'ELLE » (ci-après le « **Jeu** »).

1. Déroulement du jeu

Opération	Nom de l'opération : Concours Happy Birthd'ELLE Type de concours : le Jeu se décompose en deux phases distinctes : - Un jeu sous forme d'instant gagnant (ci-après l'« Instant Gagnant ») - Un tirage au sort (ci-après le « Tirage au sort ») Date de l'opération : - l'Instant Gagnant se déroule 09/11/2015 au 16/11/2015 puis du 11/12/2015 ; - le Tirage au sort se déroule le 14 décembre 2015 Nature de l'opération : le Jeu se déroule sur le site Internet du magazine Elle. Il est accessible sur le site web et le site mobile de ELLE : happy-birthday.elle.fr
Désignation du gagnant	- Instant Gagnant : Le participant sait directement au cours de sa participation à l'Instant Gagnant s'il remporte l'une des dotations telles que décrites ci-dessous et laquelle de ces dotations lui revient. - Tirage au sort : Il sera procédé à un tirage au sort d'un gagnant, parmi l'ensemble des internautes ayant dûment rempli le formulaire d'inscription au Tirage au sort, sous le contrôle de Maître Philippe Geyelin – Huissier de justice - 89 rue Banier - 45000 Orléans.
Dotation	1. Chaque participant à l'Instant Gagnant pourra remporter l'une des dotations suivantes :

Le 09/11/15 :

- 1 (un) manteau Max Mara, modèle Ciriaco, coloris carreaux couleur givre, taille M, valeur : 1699€ (mille six cent quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) sac à main Céline, modèle Luggage, coloris bleu, taille mini, valeur : 1100€ (mille-cent euros) TTC
- 1 (une) paire de boucles d'oreilles Stone, modèle Blood Diamonds en or blanc, valeur : 820€ (huit-cent-vingt euros) TTC
- 1 (une) paire de bottines à talon Léopard Pierre Hardy, en cuir naturel façon poulain, taille 39 échangeable, valeur : 670 € (six-cent-soixante-dix euros) TTC
- 1 (un) pull noir Gérard Darel, modèle Marilyn en laine enduite, taille M, valeur : 250€ (deux-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (une) paire de lunettes Ray Ban, modèle Wayfarer Classic, coloris noir, en Acétate, valeur : 139€ (cent-trente-neuf euros) TTC
- 1 (un) t-shirt Majestic, modèle noir, en soie et élasthanne, taille 2, 120€ (cent-vingt euros) TTC

Le 10/11/2015 :

- 1 (une) robe Givenchy, motif étoile, coloris noir, en jacquard, taille M, valeur : 3990€ (trois-mille-neuf-cent-quatre-vingt euros) TTC
- 1 (un) sac Prada, coloris noir et python, en lézard et toile de nylon, valeur : 2200€ (deux-mille-deux-cents euros) TTC
- 1 (un) sac à main Peekaboo + mini Karlito rose Fendi, en cuir nappa lisse, taille micro, valeur : 1100€ (mille-cent euros) TTC
- 1 (un) chapeau Maison Michel, modèle Virginie, coloris gris et bordeaux, taille M, valeur : 450€ (quatre-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) pull Claudie Pierlot, modèle Mariage, coloris bleu marine, en laine d'agneau et mohair, taille M, valeur : 245€ (deux-cent-quarante-cinq euros) TTC
- 1 (une) paire de ballerines Repetto, modèle Brigitte, coloris noir, en veau de nappa, taille 39 échangeable, valeur : 225€ (deux-cent-vingt-cinq euros) TTC
- 1 (une) chemise Ami, modèle classique, coloris blanc, en coton oxford uni, taille M, valeur : 140€ (cent-quarante euros) TTC

Le 11/11/2015

- 1 (un) sac de voyage Louis Vuitton, modèle Keepall 55 monogram classique, taille 55x31x24cm, valeur : 1300€ (mille-trois-cents euros) TTC
- 1 (une) veste Sandro, modèle Volver, coloris noir, en cuir touché velours, taille M, valeur : 495€ (quatre-cent-quatre-vingt-dix euros)

TTC

- 1 (un) jean Diesel, modèle Fayza, coloris bleu jean, taille 27, valeur : 200€ (deux-cent euros) TTC
- 1 (une) paire de derbies Paul Smith, modèle Albany, coloris noir, taille 39 échangeable, valeur : 420€ (quatre-cent-vingt euros) TTC
- 1 (un) carré Hermès, modèle Eperon d'Or, coloris bleu curaçao/blanc/noir, taille 55x55cm, valeur : 155€ (cent-cinquante-cinq euros) TTC
- 1 (un) sweatshirt + 1 (un) jean Calvin Klein, sweatshirt logotype + jean mid rise skinny, sweatshirt coloris light grey heather + jean coloris bleu, sweatshirt taille M + jean taille 28, valeur : 99€ (quatre-vingt-dix-neuf euros) TTC
- 1 (une) culotte + 1 (un) tshirt Petit Bateau, modèles basique point cocottes, coloris blanc, taille culotte S + taille tshirt XS, valeur : 24€ (vingt-quatre euros) TTC

Le 12/11/2015

- 1 (un) sac Lanvin, modèle Sugar, coloris perlé, en cuir d'agneau blanc, valeur : 1685€ (mille-six-cent-quatre-vingt-cinq euros) TTC
- 1 (un) sac Miu Miu, modèle madras en cuir, valeur : 1600€ (mille-six-cents euros) TTC
- 1 (un) smoking Boss, modèle Runway Edition, coloris noir, en satin de soie, 780€ (sept-cent-soixante euros) TTC
- 1 (une) parka Aigle, modèle Storydown, coloris havane, taille M, valeur : 550€ (cinq-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (une) paire d'escarpins Christian Louboutin, modèle Pigalle, coloris noir, taille 39, en cuir vernis, valeur : 515€ (cinq-cent-quinze euros) TTC
- 1 (un) pull Kitsuné, modèle Fox Head, coloris bleu, taille M, en laine d'agneau, valeur : 340€ (trois-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (une) robe ba&sh, modèle Nico, coloris noir, taille M, valeur : 190€ (cent-quatre-vingt-dix euros) TTC

Le 13/11/2015

- 1 (un) sac Chanel, modèle Girl, coloris noir, en cuir, valeur : 3200€ (trois-mille-deux-cent euros) TTC
- 1 (une) robe Carven, modèle gaufrée, coloris noir, taille 38, valeur : 550€ (cinq-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) pull Nina Ricci, modèle Marin, coloris marine, taille M, en laine et cachemire valeur : 890€ (huit-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) sac Vanessa Bruno, modèle cabas, coloris marron glacé, taille medium, en cuir, valeur : 285€ (deux-cent-quatre-vingt-cinq euros) TTC

- 1 (un) porte-clés Loewe, modèle Knot, coloris jaune, taille 15cm, en cuir, valeur : 250€ (deux-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) trench Comptoir des Cotonniers, modèle Vicasso, coloris vert gazon, taille M, en gabardine de coton, valeur : 195€ (cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (une) chemise Guess, coloris bleu, taille M, en jean, valeur : 99€ (quatre-vingt-dix-neuf euros) TTC

Le 14/11/2015

- 1 (un) trench Burberry, modèle The Sandringham, coloris miel, taille M, en coton, valeur : 1595€ (mille-cinq-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) tour de cou Yves Salomon, modèle col, coloris cappuccino, taille unique, en fourrure de renard, valeur : 950€ (neuf-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) sac Gucci, modèle Blooms GG Suprême, coloris imprimé Blooms, valeur : 1190€ (mille-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (une) manchette Versace, modèle #Greek, coloris rouge, en cuir et doré, valeur : 290€ (deux-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) poncho Denim & Supply Ralph Lauren, modèle à franges, coloris brun multi, taille M, en lin et coton, valeur : 195€ (cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- Un (1) lot d'une valeur de 169.99€ (cent-soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) TTC composé de :
 - 1 (un) pull Uniqlo, modèle col V, coloris orange, taille M, en cachemire, valeur : 79.99€ (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) TTC
 - 1 (une) parure Princesse Tam Tam, modèle soutien-gorge et culotte, coloris noir, en tulle noire rayée ajourée, valeur : 90€ (quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) jean Levi's, modèle 501CT, coloris bleu jean, taille 27, délavage cali cool, valeur : 99€ (quatre-vingt-dix-neuf euros) TTC

Le 15/11/2015

- 1 (un) sac Dolce & Gabbana, modèle Intaglio, coloris noir, en nappa travaillé, valeur : 2250€ (deux-mille-deux-cent-cinquante euros) TTC
- 3 (trois) bracelets Emanuelle Zysmann, modèles Maxi diane, double diane et frida, en or vermeil martelé et vermeil tourmalines, valeur : 1255€ (mille-deux-cent-cinquante-cinq euros) TTC
- 1 (un) sac Paco Rabane, modèle 14#01, coloris rouge, en cuir, valeur : 990€ (neuf-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) pull Sonia Rykiel, modèle Marin, coloris bordeaux et noir, en

laine et cachemire, valeur : 890€ (huit-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC

- 1 (un) body Woford, modèle Colorado, coloris noir, en coton, polyamide et élasthanne, valeur : 395€ (trois-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) sac Kenzo, modèle Kalifornia, coloris bleu colbalt, 100% cuir dakota, valeur : 395€ (trois-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) sac Maje, modèle Shelsea, coloris Camel, en cuir rigide, valeur : 295€ (deux-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC

Le 16/11/2015

- 1 (un) sac Dior, modèle Lady Dior, coloris noir, en veau box, valeur : 3800€ (trois-mille-huit-cent euros) TTC
- 1 (un) ceinture Alaïa, modèle mini corset, coloris noir, en cuir perforé, valeur : 2100€ (deux-mille-cent euros) TTC
- 1 (un) blouson Courrèges, coloris rouge cerise, taille M, en vinyle, valeur : 890€ (huit-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) bombers Tommy Hilfiger, modèle veste anniversaire, en laine, coloris bleu marine, valeur : 399€ (trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros) TTC
- 1 (une) chemise J Crew, modèle Always Chambray, coloris indigo, en coton, valeur : 85,50€ (quatre-vingt-cinq euros et cinquante centimes)

Le 11/12/2015

- 1 (un) tailleur Armani, coloris noir, en soie, et crêpe de soie noire, satin de soie, valeur : 3805€ (trois-mille-huit-cent-cinq euros) TTC
- 1 (un) sac Longchamp, modèle Le Pliage, coloris à personnaliser, en cuir, valeur : 500€ (cinq-cent euros) TTC

Le 12/12/2015

- 1 (une) robe et ceinture Stella McCartney, coloris rose, en brocart et 100% cuir alter, valeur : 1795€ (mille-sept-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (une) veste Isabel Marrant, modèle Orval, coloris imprimé floral, 100% soie, valeur : 980€ (neuf-cent-quatre-vingt euros) TTC
- 1 (un) sac Karl Lagerfeld, modèle Pin Closure, coloris noir, en cuir, valeur : 354€ (trois-cent-cinquante-quatre euros) TTC
- 1 (un) bracelet Aurélie Bidermann, modèle Double Copacabana, coloris rose, en or et fil de coton, valeur 340€ (trois-cent-quarante euros) TTC
- 1 (une) paire de lunettes Marc Jacobs, modèle MJ 621S, en métal et en or, verres solaires, valeur : 280€ (deux-cent-quatre-vingts euros) TTC

- 1 (un) polo Lacoste, modèle polo iconique, coloris rose flamand, en coton stretch, valeur 90€ (quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (une) combi-pantalon Naf Naf, modèle ARMY, coloris beige et doré, en coton et tencel, valeur : 84,99€ (quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes)

Le 13/12/2015

- 1 (un) sac à main Balenciaga, modèle Classic City, coloris rouge, en agneau souple, valeur : 1395€ (mille-trois-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (une) doudoune Moncler, modèle Vouglans, coloris bleu et noir, en duvet, valeur : 795€ (sept-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) chemisier Chloé, coloris bleu marine, en crêpe de Chine, valeur : 720€ (sept-cent-vingt euros) TTC
- 1 (une) paire d'escarpin Jimmy Choo, modèle Anouck, coloris noir, en cuir verni, valeur : 450€ (quatre-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) perfecto Schott, modèle LCW8600, coloris noir, taille M, en agneau Aniline, valeur : 375€ (trois-cent-soixante-quinze euros) TTC
- 1 (une) marinière Jean Paul Gaultier, modèle matelot, coloris écru/marin, en coton, valeur : 120€ (cent-vingt euros) TTC
- 1 (une) nuisette Etam, modèle Barbarella, coloris noir, en satin et dentelle, valeur : 45€ (quarante-cinq euros) TTC

2. Le gagnant du «Tirage au sort» remportera l'ensemble des dotations suivantes :

- 1 (une) robe Givenchy, motif étoile, coloris noir, en jacquard, taille M, valeur : 3990€ (trois-mille-neuf-cent-quatre-vingt euros) TTC
- 1 (un) tailleur Armani, coloris noir, en soie, et crêpe de soie noire, satin de soie, valeur : 3805€ (trois-mille-huit-cent-cinq euros) TTC
- 1 (un) sac Dior, modèle Lady Dior, coloris noir, en veau box, valeur : 3800€ (trois-mille-huit-cent euros) TTC
- 1 (un) sac Chanel, modèle Girl, coloris noir, en cuir, valeur : 3200€ (trois-mille-deux-cent euros) TTC
- 1 (un) sac Dolce & Gabbana, modèle Intaglio, coloris noir, en nappa travaillé, valeur : 2250€ (deux-mille-deux-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) sac Prada, coloris noir et python, en lézard et toile de nylon, valeur : 2200€ (deux-mille-deux-cents euros) TTC
- 1 (un) ceinture Alaïa, modèle mini corset, coloris noir, en cuir perforé, valeur : 2100€ (deux-mille-cent euros) TTC
- 1 (une) robe et ceinture Stella McCartney, coloris rose, en brocart et 100% cuir alter, valeur : 1795€ (mille-sept-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC

- 1 (un) manteau Max Mara, modèle Ciriaco, coloris carreaux couleur givre, taille M, valeur : 1699€ (mille six cent quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) sac Lanvin, modèle Sugar, coloris perlé, en cuir d'agneau blanc, valeur : 1685€ (mille-six-cent-quatre-vingt-cinq euros) TTC
- 1 (un) sac Miu Miu, modèle madras en cuir, valeur : 1600€ (mille-six-cents euros) TTC
- 1 (un) trench Burberry, modèle The Sandringham, coloris miel, taille M, en coton, valeur : 1595€ (mille-cinq-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) sac à main Balenciaga, modèle Classic City, coloris rouge, en agneau souple, valeur : 1395€ (mille-trois-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) sac de voyage Louis Vuitton, modèle Keepall 55 monogram classique, taille 55x31x24cm, valeur : 1300€ (mille-trois-cents euros) TTC
- 3 (trois) bracelets Emanuelle Zysmann, modèles Maxi diane, double diane et frida, en or vermeil martelé et vermeil tourmalines, valeur : 1255€ (mille-deux-cent-cinquante-cinq euros) TTC
- 1 (un) sac Gucci, modèle Blooms GG Suprême, coloris imprimé Blooms, valeur : 1190€ (mille-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) sac à main Céline, modèle Luggage, coloris bleu, taille mini, valeur : 1100€ (mille-cent euros) TTC
- 1 (un) sac à main Peekaboo + mini Karlito rose Fendi, en cuir nappa lisse, taille micro, valeur : 1100€ (mille-cent euros) TTC
- 1 (un) sac Paco Rabane, modèle 14#01, coloris rouge, en cuir, valeur : 990€ (neuf-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (une) veste Isabel Marant, modèle Orval, coloris imprimé floral, 100% soie, valeur : 980€ (neuf-cent-quatre-vingt euros) TTC
- 1 (un) tour de cou Yves Salomon, modèle col, coloris cappuccino, taille unique, en fourrure de renard, valeur : 950€ (neuf-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) blouson Courrèges, coloris rouge cerise, taille M, en vinyle, valeur : 890€ (huit-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) pull Nina Ricci, modèle Marin, coloris marine, taille M, en laine et cachemire valeur : 890€ (huit-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) pull Sonia Rykiel, modèle Marin, coloris bordeaux et noir, en laine et cachemire, valeur : 890€ (huit-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (une) paire de boucles d'oreilles Stone, modèle Blood Diamonds en or blanc, valeur : 820€ (huit-cent-vingt euros) TTC
- 1 (une) doudoune Moncler, modèle Vouglans, coloris bleu et noir,

- en duvet, valeur : 795€ (sept-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) smoking Bos, modèle Runway Edition, coloris noir, en satin de soie, 780€ (sept-cent-soixante euros) TTC
- 1 (une) paire de bottines à talon Léopard Pierre Hardy, en cuir naturel façon poulain, taille 39 échangeable, valeur : 670 € (six-cent-soixante-dix euros) TTC
- 1 (un) chemisier Chloé, coloris bleu marine, en crêpe de Chine, valeur : 720€ (sept-cent-vingt euros) TTC
- 1 (une) parka Aigle, modèle Storydown, coloris havane, taille M, valeur : 550€ (cinq-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (une) robe Carven, modèle gaufrée, coloris noir, taille 38, valeur : 550€ (cinq-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (une) paire d'escarpins Christian Louboutin, modèle Pigalle, coloris noir, taille 39, en cuir vernis, valeur : 515€ (cinq-cent-quinze euros) TTC
- 1 (un) sac Longchamp, modèle Le Pliage, coloris à personnaliser, en cuir, valeur : 500€ (cinq-cent euros) TTC
- 1 (une) veste Sandro, modèle Volver, coloris noir, en cuir touché velours, taille M, valeur : 495€ (quatre-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) chapeau Maison Michel, modèle Virginie, coloris gris et bordeaux, taille M, valeur : 450€ (quatre-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (une) paire de derbies Paul Smith, modèle Albany, coloris noir, taille 39 échangeable, valeur : 420€ (quatre-cent-vingt euros) TTC
- 1 (une) paire d'escarpin Jimmy Choo, modèle Anouck, coloris noir, en cuir verni, valeur : 450€ (quatre-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) bombers Tommy Hilfiger, modèle veste anniversaire, en laine, coloris bleu marine, valeur : 399€ (trois-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros) TTC
- 1 (un) sac Kenzo, modèle Kalifornia, coloris bleu colbalt, 100% cuir dakota, valeur : 395€ (trois-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) body Woford, modèle Colorado, coloris noir, en coton, polyamide et élasthanne, valeur : 395€ (trois-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) perfecto Schott, modèle LCW8600, coloris noir, taille M, en agneau Aniline, valeur : 375€ (trois-cent-soixante-quinze euros) TTC
- 1 (un) sac Karl Lagerfeld, modèle Pin Closure, coloris noir, en cuir, valeur : 354€ (trois-cent-cinquante-quatre euros) TTC
- 1 (un) bracelet Aurélie Bidermann, modèle Double Copacabana, coloris rose, en or et fil de coton, valeur 340€ (trois-cent-quarante euros) TTC
- 1 (un) pull Kitsuné, modèle Fox Head, coloris bleu, taille M, en laine d'agneau, valeur : 340€ (trois-cent-quatre-vingt-dix euros) TTC

- 1 (un) sac Maje, modèle Shelsea, coloris Camel, en cuir rigide, valeur : 295€ (deux-cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (une) manchette Versace, modèle #Greek, coloris rouge, en cuir et doré, valeur : 290€ (deux-cent-quatre-ving-dix euros) TTC
- 1 (un) sac Vanessa Bruno, modèle cabas, coloris marron glacé, taille medium, en cuir, valeur : 285€ (deux-cent-quatre-vingt-cinq euros) TTC
- 1 (une) paire de lunettes Marc Jacobs, modèle MJ 621S, en métal et en or, verres solaires, valeur : 280€ (deux-cent-quatre-vingts euros) TTC
- 1 (un) pull noir Gérard Darel, modèle Marilyn en laine enduite, taille M, valeur : 250€ (deux-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) porte-clés Loewe, modèle Knot, coloris jaune, taille 15cm, en cuir, valeur : 250€ (deux-cent-cinquante euros) TTC
- 1 (un) pull Claudie Pierlot, modèle Mariage, coloris bleu marine, en laine d'agneau et mohair, taille M, valeur : 245€ (deux-cent-quarante-cinq euros) TTC
- 1 (un) jean Diesel, modèle Fayza, coloris bleu jean, taille 27, valeur : 200€ (deux-cent euros) TTC
- 1 (une) paire de ballerines Repetto, modèle Brigitte, coloris noir, en veau de nappa, taille 39 échangeable, valeur : 225€ (deux-cent-vingt-cinq euros) TTC
- 1 (un) trench Comptoir des Cotonniers, modèle Vicasso, coloris vert gazon, taille M, en gabardine de coton, valeur : 195€ (cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (un) poncho Denim & Supply Ralph Lauren, modèle à franges, coloris brun multi, taille M, en lin et coton, valeur : 195€ (cent-quatre-vingt-quinze euros) TTC
- 1 (une) robe ba&sh, modèle Nico, coloris noir, taille M, valeur : 190€ (cent-quatre-vingt-dix euros) TTC
- Un (1) lot d'une valeur de 169.99€ (cent-soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) TTC composé de :
 - 1 (un) pull Uniqlo, modèle col V, coloris orange, taille M, en cachemire, valeur : 79.99€ (soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) TTC
 - 1 (une) parure Princesse Tam Tam, modèle soutien-gorge et culotte, coloris noir, en tulle noire rayée ajourée, valeur : 90€ (quatre-vingt-dix euros) TTC
- 1 (un) carré Hermès, modèle Eperon d'Or, coloris bleu curaçao/blanc/noir, taille 55x55cm, valeur : 155€ (cent-cinquante-cinq euros) TTC
- 1 (une) chemise Ami, modèle classique, coloris blanc, en coton oxford uni, taille M, valeur : 140€ (cent-quarante euros) TTC
- 1 (une) paire de lunettes Ray Ban, modèle Wayfarer Classic, coloris

	<ul style="list-style-type: none"> noir, en Acétate, valeur : 139€ (cent-trente-neuf euros) TTC - 1 (un) t-shirt Majestic, modèle noir, en soie et élasthanne, taille 2, 120€ (cent-vingt euros) TTC - 1 (une) marinière Jean Paul Gaultier, modèle matelot, coloris écru/marin, en coton, valeur : 120€ (cent-vingt euros) TTC - 1 (un) sweatshirt + 1(un) jean Calvin Klein, sweatshirt logotype + jean mid rise skinny, sweatshirt coloris light grey heather + jean coloris bleu, sweatshirt taille M + jean taille 28, valeur : 99€ (quatre-vingt-dix-neuf euros) TTC - 1 (une) chemise Guess, coloris bleu, taille M, en jean, valeur : 99€ (quatre-vingt-dix-neuf euros) TTC - 1 (un) jean Levi's, modèle 501CT, coloris bleu jean, taille 27, délavage cali cool, valeur : 99€ (quatre-vingt-dix-neuf euros) TTC - 1 (un) polo Lacoste, modèle polo iconique, coloris rose flamand, en coton stretch, valeur 90€ (quatre-vingt-dix euros) TTC - 1 (une) chemise J Crew, modèle Always Chambray, coloris indigo, en coton, valeur : 85,50€ (quatre-vingt-cinq euros et cinquante centimes) TTC - 1 (une) combi-pantalon Naf Naf, modèle ARMY, coloris beige et doré, en coton et tencel, valeur : 84,99€ (quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) - 1 (une) nuisette Etam, modèle Barbarella, coloris noir, en satin et dentelle, valeur : 45€ (quarante-cinq euros) TTC - 1 (une) culotte + 1 (un) tshirt Petit Bateau, modèles basique point cocottes, coloris blanc, taille culotte S + taille tshirt XS, valeur : 24€ (vingt-quatre euros) TTC
<p>Déroulé du Jeu</p>	<p>Le Jeu se déroule comme suit : le Participant se connecte à l'adresse happy-birthday.elle.fr.</p> <p>Après avoir pris connaissance du présent règlement et cliqué sur le bouton lui permettant de participer au Jeu, le Participant bénéficie de la possibilité de participer à l'Instant Gagnant. Dans le cadre de l'Instant Gagnant, le Participant est invité à jouer autour d'un gâteau d'anniversaire ELLE virtuel, il a alors 70 secondes pour découvrir les bougies gagnantes parmi les _bougies du gâteau d'anniversaire virtuel. Pour découvrir ce que cache les dites bougies, le Participant devra soit souffler dans le micro de son ordinateur, soit utiliser la barre d'espace de son clavier d'ordinateur. S'il découvre une bougie gagnante, il sera immédiatement prévenu par le biais de l'apparition d'une fenêtre en pop-up et invité à remplir un formulaire d'inscription lui permettant à la fois de recevoir la dotation remportée mais également d'être inscrit au Tirage au sort. Si au bout des 70 secondes, il n'a pas découvert de bougie gagnante, il est invité à remplir le formulaire d'inscription au Tirage</p>

	<p>au sort dans les conditions définies ci-dessous et peut retenter sa chance à l'Instant Gagnant tous les jours du déroulé de l'Instant Gagnant et plusieurs fois par jour.</p> <p>A l'issue de la partie à l'Instant Gagnant, le participant est invité à remplir un formulaire d'inscription (non-obligatoire) pour s'inscrire au Tirage au sort, dans lequel il indique son nom, son prénom, son adresse, sa ville, son code postal et son adresse e-mail. Le Tirage au sort aura lieu le 14/12/2015</p> <p>- Une (1) participation au Tirage au sort par personne est autorisée, une adresse e-mail correspondant à une participation. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier, par tous moyens mis à sa disposition, que le Participant n'a pas validé plusieurs inscriptions pour son compte.</p> <p>- Le gagnant sera désigné selon les modalités du Tirage au sort.</p> <p>- Le Jeu se déroulera du 09/11/2015 au 16/11/2015 puis du 11/12/2015. La clôture des participations au Jeu aura lieu le 13/12/2015 à 00h00 (date et heure françaises de connexion faisant foi). Toute participation enregistrée par la Société Organisatrice après cet instant ne sera pas prise en compte.</p> <p>Le Jeu est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'adresse : happy-birthday.elle.fr</p>
--	--

2. CONDITIONS GENERALES

1. Définitions

« Jeu » désigne le jeu-concours décrit dans les Conditions Particulières du présent Règlement et objet du présent Règlement.

« Participant » désigne toute personne physique majeure, civilement responsable, résidant en France Métropolitaine et en Corse à qui la participation au Jeu est ouverte.

« Site » : désigne la page internet du site décrit dans les Conditions Particulières du présent Règlement.

« **Règlement** » : Le Règlement se compose :

- des Conditions Particulières ;
- des Conditions Générales.

« Société Organisatrice » désigne la société décrite dans les Conditions Particulières, qui organise le Jeu objet du présent Règlement.

« **Contenu** » : désigne les photographies et / ou images et / ou tout autre contenu que le Participant émet dans le cadre du Jeu objet du présent Règlement.

2. Conditions de participation

2.2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et/ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France Métropolitaine et en Corse (hors D.R.O.M. C.O.M. et Principauté de Monaco) (ci-après le « Participant »).

2.2. En ce qui concerne toute personne mineure, la participation au Jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le simple fait de participer à ce Jeu implique qu'un accord parental, préalable, écrit et daté lui a été donné.

La Société Organisatrice se réserve néanmoins le droit d'en demander à tout moment la justification écrite et de disqualifier tout participant qui ne justifierait pas de cette autorisation.

2.2.3 La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des Participants au Jeu.

2.2.4 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des sociétés partenaires de celle-ci, y compris leur famille et conjoints (mariage, PACS, ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.2.5 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes et/ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

2.2.6 La participation au Jeu implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement. Le non-respect dudit Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

3. Désignation du gagnant

Il est entendu que la dotation est destinée au Participant qui sera déclaré gagnant selon les modalités décrites dans les conditions particulières.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant. Les Participants désignés seront contactés par courrier électronique par la Société Organisatrice. Si un Participant ne se manifeste pas dans les quinze (15) jours ouvrés suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la Société Organisatrice.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le Site et sur tout site ou support partenaire, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération autre que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au Règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent Règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant au Jeu et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

4. Dotations

Les dotations du Jeu sont non cessibles, non échangeables, non modifiables, aucune compensation financière ne pourra être négociée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations et de les substituer par des lots de même valeur, si les dotations initialement prévues n'étaient plus disponibles.

5. Acheminement des lots

A défaut de manifestation de la part du gagnant sous quinze (15) jours ouvrés suivant l'envoi de l'e-mail informant le gagnant ou à défaut de réception des justificatifs et informations demandés, la dotation sera attribuée au deuxième Participant désigné comme gagnant. Si cinq (5) gagnants informés successivement ne répondaient pas à l'annonce de ce prix, la dotation resterait acquise à la Société Organisatrice.

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale dans un délai de quatre-vingt (90) jours après la date de réponse du Participant au mail l'informant de son gain.

Seul le titulaire de l'adresse mail indiquée par le Participant, sera considéré comme le gagnant, les lots seront donc envoyés à l'adresse correspondant à l'adresse mail d'inscription cet abonnement.

Aucun courrier ou e-mail ne sera adressé aux Participants n'ayant pas gagné.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc....), ils resteront définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable des retards et/ou des pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus.

6. Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion Internet engagés pour la participation au Jeu se fera dans la limite de dix (10) minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale à tarif réduit. Les demandes de remboursement ne seront plus acceptées au-delà d'un délai de trois mois suivant la fin du Jeu.

Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse de la Société Organisatrice telle que décrite dans les Conditions Particulières du présent Règlement.

Les Participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées. Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de vingt (20) grammes affranchie au tarif économique.

Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

7. Informatique et libertés

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse postale et/ou mail...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants ainsi qu'à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Société Organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les Participants devront envoyer un courrier à l'adresse de la Société Organisatrice telle que décrite dans les Conditions Particulières du présent Règlement, en indiquant ses nom, prénom, adresse e-mail.

Le remboursement du timbre se fera au tarif lent en vigueur pour les courriers de moins de vingt (20) grammes, dans la limite d'un remboursement par foyer (même nom et même adresse), sur simple demande écrite, envoyée au plus tard 90 jour après la fin du Jeu. Toute demande de remboursement incomplète ou effectuée après 90 jours suivant la fin du Jeu, cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle.

Les demandes feront l'objet d'un remboursement par lettre-chèque dans un délai de trois (3) à quatre (4) semaines à réception de la demande.

8. Limitation de responsabilité

2.8.1 La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

2.8.2 Il est précisé que la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect lié à une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site consacré au Jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

2.8.3 La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom.

Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

2.8.4 Pour toute question, commentaire et/ou plainte concernant le Jeu, les Participants devront s'adresser à la Société Organisatrice. Tout Contenu soumis est sujet à modération. La Société Organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel Contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier auprès du Participant.

2.8.5 Le Participant reconnaît que tout Contenu qu'il émet dans le cadre du Jeu l'est sous son entière et seule responsabilité.

Le Participant s'engage à ne pas publier de Contenus contraires aux lois et règlements en vigueur.

Notamment, le Participant s'interdit :

- de diffuser des informations contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,
- de détourner la finalité du service pour faire de la propagande ou du prosélytisme, de la prospection ou du racolage,
- de publier des informations à caractère commercial, publicitaire ou constituant de la propagande en faveur du tabac, de l'alcool, ou de toute autre substance, produit ou service réglementé,
- de diffuser des Contenus contrevenant aux droits de la personnalité de tiers ou présentant un caractère diffamatoire, injurieux, obscène, pornographique, offensant, violent ou incitant à la discrimination, à la violence politique, raciste, xénophobe, sexiste ou homophobe,
- de publier des informations contrevenant à la législation sur la protection des données personnelles permettant l'identification des personnes physiques sans leur consentement, notamment leur nom de famille, adresse postale et/ou électronique, téléphone, photographie, enregistrement sonore ou audiovisuel, ou de collecter et stocker des données personnelles afférentes aux autres Participants,
- de transmettre tout message contenant des virus informatiques ou tout autre code, dossier ou programme conçus notamment pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité notamment de tout logiciel, ordinateur, ou outil de télécommunication,
- de harceler de quelque manière que ce soit un autre ou plusieurs autres Participants,
- de donner des informations renvoyant vers d'autres sites (que ce soit par la création de liens hypertextes ou par la simple fourniture d'informations) dont le contenu serait susceptible de contrevenir à toute loi ou réglementation en vigueur, et notamment serait susceptible de porter atteinte aux droits des personnes et des biens et/ou aux droits de propriété intellectuelle.

Le Participant s'interdit également de porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle de tiers. Le Participant s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur et à n'utiliser que des Contenus (textes, photos, vidéos...) dont il dispose des droits, pour lesquels le titulaire des droits a donné son consentement exprès pour leur diffusion, ou qui sont libres de tout droit.

Pour rappel, le Code de la Propriété Intellectuelle interdit toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans consentement de l'auteur ou de ses ayants droit. Seules "les analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information" sont autorisées, sous réserve de l'indication du nom de l'auteur et de la source.

Le Participant garantit à la Société Organisatrice qu'il dispose des droits nécessaires à la publication des Contenus. Par droits, on entend notamment les droits relevant de la personnalité, des droits d'auteur, droit des marques etc.

Chaque Participant garantit, le cas échéant, que toutes les personnes figurant sur le Contenu acceptent que leur image soit utilisée aux fins de participer au Jeu, et que le Contenu sur lequel ils

figurent soit utilisé sur le Site, pendant la durée du Jeu et pendant une période de un (1) mois après les résultats définitifs du Jeu.

En particulier, si des personnes mineures figurent sur les Contenus, le Participant déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale les concernant et que ce(s) dernier(s) a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par les personnes concernées de l'ensemble des dispositions des présentes.

Le Participant s'engage le cas échéant à indemniser la Société Organisatrice de tout préjudice directement ou indirectement lié au non-respect de cette garantie.

2.8.6 La Société Organisatrice se réserve le droit pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considérés par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initiales prévues), d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent Règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu, toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du Participant. De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le Site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent Règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du Participant.

9. Interprétation du règlement

La participation au Jeu et à l'éventuel tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des conditions d'utilisation du Site.

Le non-respect des conditions de participation énoncées au présent Règlement ou la violation des conditions d'utilisation du Site entraînera la nullité de la participation. Toute faute ou non-respect du présent Règlement pourra donner lieu à l'exclusion de son auteur du Jeu, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre toutes poursuites judiciaires qu'il jugera utiles.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société Organisatrice à l'adresse décrite dans les Conditions Particulières du présent Règlement.

La Société Organisatrice arbitra en dernier ressort toutes les contestations qui ne seraient pas prévues au présent Règlement.

10. Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la Société Organisatrice telle que décrite dans les Conditions Particulières du présent Règlement. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent Règlement.

En cas de désaccord persistant sur la validité, l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée, sauf règles de procédures impératives contraires.